

Bonjour

A toutes fins utiles, je me permets de vous rappeler que la campagne de mobilité pour la filière sécurité routière est ouverte **depuis le 15 février dernier**.

La date limite de publication des postes est fixée au 31 mars 2016.

Depuis le 15 février, il vous appartient de faire remonter sans attendre, via le RZGE de votre région, l'ensemble des postes vacants ou susceptibles de l'être. Pour mémoire, un poste peut être considéré comme susceptible d'être vacant dès lors qu'un agent **émet le souhait** d'effectuer une mobilité. En conséquence, je vous invite à effectuer cette remontée pour faciliter le remplacement de l'agent dans l'hypothèse d'une vacance réelle issue des prochaine CAPN.

Par ailleurs, certaines régions n'ont toujours pas fait parvenir de demande de publication.

Je vous rappelle qu'à l'issue de ce cycle, la liste des postes proposés aux futurs recrutements (DPCSR et IPCSR) sera issue de cette seule publication. Par conséquent, j'invite tous les services n'ayant procédé à aucune remontée de postes à l'effectuer le plus rapidement possible afin d'étoffer l'offre faite aux agents d'une part, et éviter une vacance non remplacée en cas de départ du titulaire d'autre part.

Le bureau de gestion reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Patrice PEROUAS

Chef de section